



**STATION D'ÉPURATION DES TRABETS
CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION**

DECLARATION D'INTENTION
(L.121-18 ET R.121-25 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

8 OCTOBRE 2024

SOMMAIRE

1 -	LE PROJET RETENU ET LES AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES.....	3
1.1 -	LES OBJECTIFS DE LA REALISATION DU PROJET	3
1.2 -	LOCALISATION, NATURE ET PERIMETRE DU PROJET	3
1.3 -	DESCRIPTIF DES AMENAGEMENTS ET TRAVAUX.....	5
1.4 -	LES AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES ET LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET	6
2 -	LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE PROJET	9
3 -	SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	10
4 -	LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR EVITER ET REDUIRE CES EFFETS.....	14
5 -	MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC	27

1 - LE PROJET RETENU ET LES AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES

1.1 - LES OBJECTIFS DE LA REALISATION DU PROJET

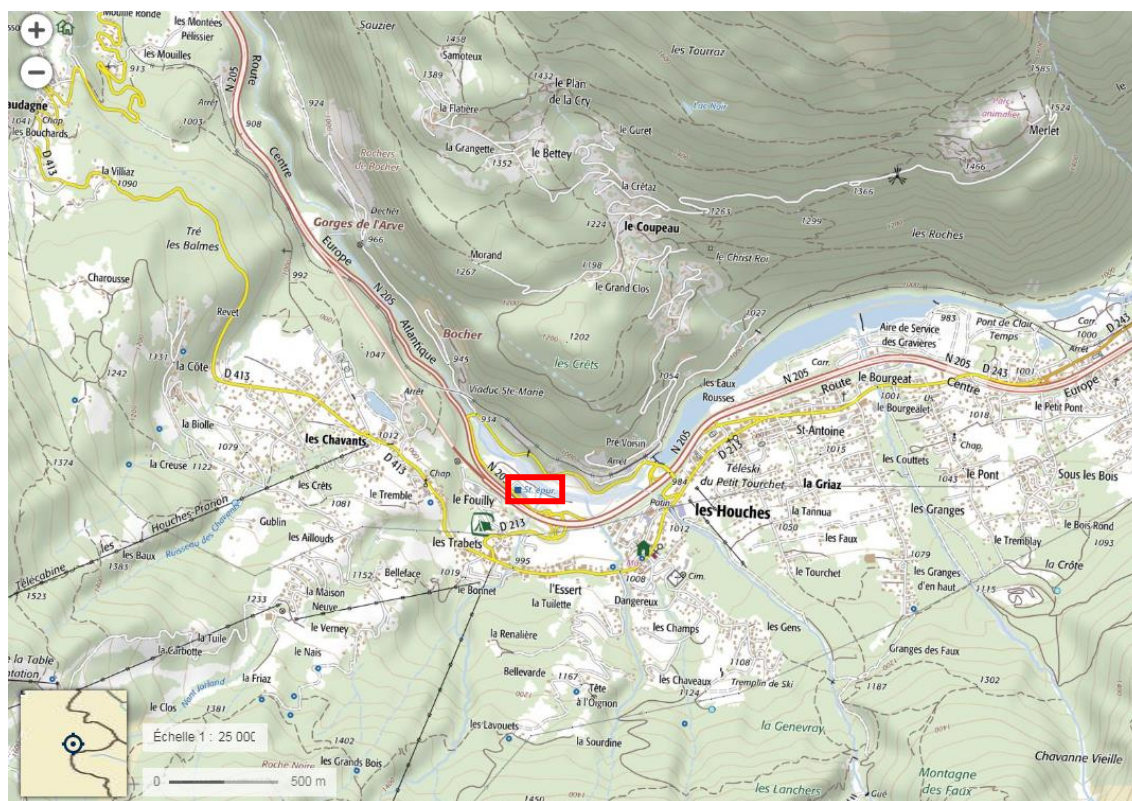
La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) a décidé la réalisation d'une unité de méthanisation et valorisation énergétique des boues de la station d'épuration des TRABETS et des graisses issues du système d'assainissement.

La digestion des boues et des graisses avec valorisation énergétique du biogaz est une solution avantageuse : réduction des quantités de boues à évacuer, réduction des nuisances olfactives, amélioration de la qualité de la déshydratation des boues, possibilité de production d'une énergie renouvelable et stockable, gain énergétique correspondant pleinement aux objectifs du plan de réduction des gaz à effet de serre de la Vallée de Chamonix.

1.2 - LOCALISATION, NATURE ET PERIMETRE DU PROJET

Le projet d'implantation d'une unité de méthanisation est prévu à proximité immédiate de la station d'épuration existante au lieu-dit « Les Trabets » sur la commune des Houches (74) le long de la route nationale N205.

Carte 1 Localisation du projet de méthanisation (*Source Geoportail*)



Carte 2 Localisation de la zone d'implantation du projet



1.3 - DESCRIPTIF DES AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

ACCES CHANTIER

Les accès de chantier se font dans la limite du possible sur des routes existantes.

CONSTRUCTION D'UN DIGESTEUR

Construction d'un digesteur d'un volume de 1 400 m³ et d'une hauteur/diamètre de 12 m.

Tableau 1 Caractéristiques de dimensionnement du digesteur

	Unités	Situation MOYENNE	Situation nominale
Nombre de digesteur	u	1	1
Volume unitaire du digesteur	m ³	1 400	1 400
Type de digestion		Mésophile (à 37°C)	Mésophile (à 37°C)
Voie		Voie liquide continue	
Temps de séjour	J	38	21
Charge volumique	kg MV/m ³ /j	1,12	2,03

CONSTRUCTION D'UN GAZOMETRE

Le gazomètre a pour but de :

- > Maintenir une pression constante dans le digesteur et l'ensemble de la ligne biogaz
- > Lisser les variations de la production de gaz produit quotidiennement en vue d'une alimentation régulière des équipements de valorisation
- > Stocker du biogaz pendant quelques heures.

Le gazomètre est constitué de deux membranes. Le ventilateur assure le gonflage de la membrane extérieure, un ventilateur est prévu en secours.

Le biogaz est stocké dans la membrane intérieure, c'est celle-ci qui se gonfle en fonction du volume de gaz stocké.

CONSTRUCTION D'UNE TORCHERE DE SECURITE

L'unité de destruction a pour but d'écarter le gaz en excédent, résultant de la différence entre la production et la consommation en biogaz de la station d'épuration.

Le biogaz extrait du gazomètre est dirigé vers l'unité de destruction où le mélange gazeux brûle jusqu'à obtenir l'incinération de ses principaux éléments.

Les unités de destruction réalisent la combustion complète du gaz, sans flamme visible à l'extérieur du tube de flamme.

- > Débit nominal de gaz 100 Nm³/h

L'implantation de la torchère vis-à-vis des autres ouvrages prend en compte le cône de chaleur de celle-ci, ainsi qu'un périmètre de sécurité de 10 m minimum.

CALENDRIER DES TRAVAUX

Les travaux se dérouleront de juin 2025 à janvier 2028, en conformité avec la sensibilité des espèces présentes (oiseaux, amphibiens, reptiles).

1.4 - LES AUTRES SOLUTIONS ENVISAGEES ET LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET

1.4.1 - Descriptif des variantes

Un ensemble de variantes a été étudié avant d'aboutir au projet retenu. Elles sont décrites ci-après.

VARIANTE 1 : CONSTRUCTION DU METHANISEUR POUR TRAITER LES BOUES DE STEP ET LES BIODECHETS (NON TETENUE)

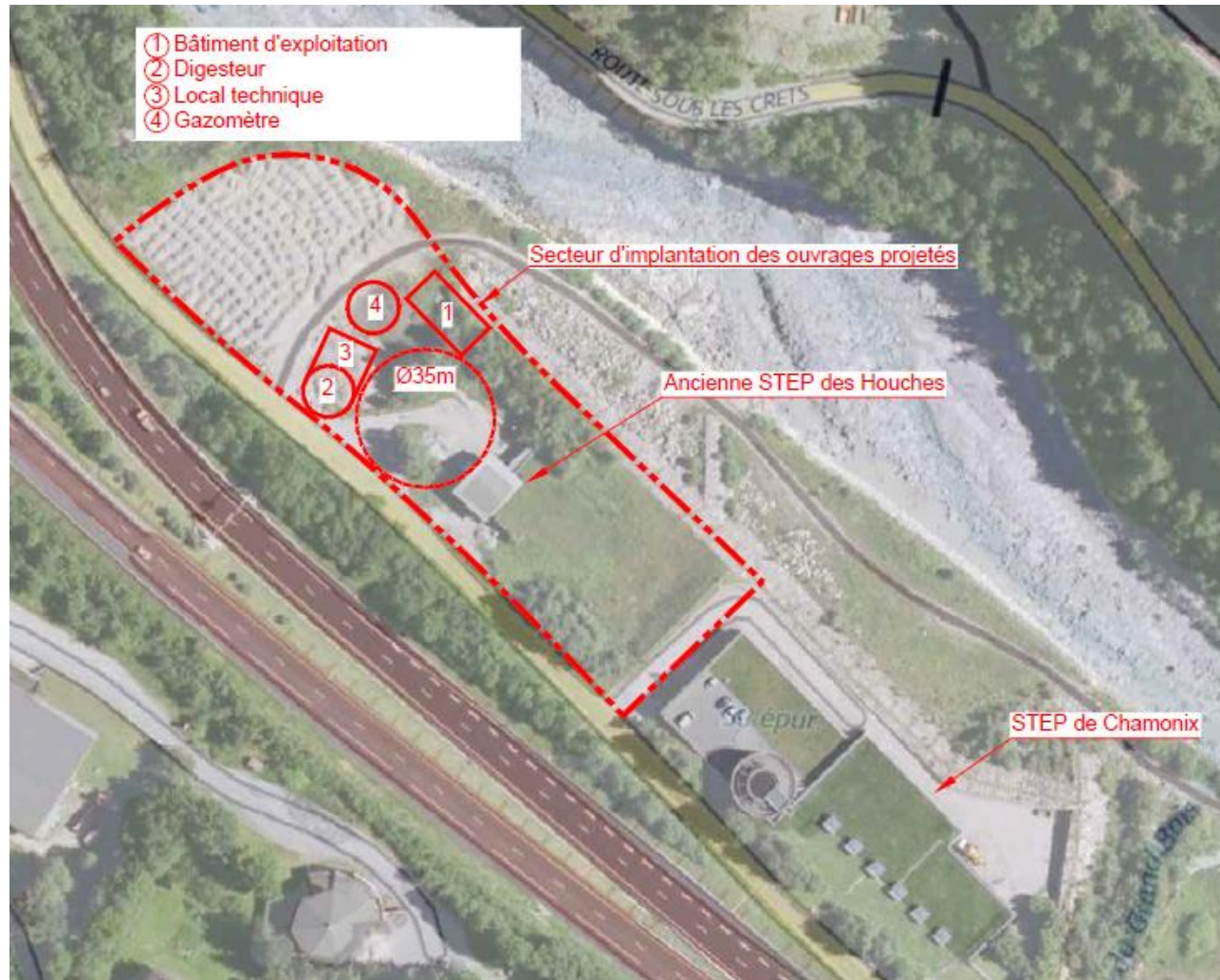
La première version du projet se situait dans une zone plus exposée aux aléas de crue torrentielle. De plus, les installations étaient trop éloignées de la STEP, ce qui impliquait un linéaire plus élevé des réseaux boues, digestat liquide et chaleur.

Cette version était également dimensionnée pour traiter tous les biodéchets, en plus des boues d'épuration. Mais La qualification réglementaire des huiles de fritures, des refus d'assiette et autres résidus de préparation de repas, en Sous-Produits Animaux de catégorie C3 (SPA C3) ne permet pas d'introduire ce gisement en mélange dans une seule filière de traitement, compte tenu de la destination de la fraction liquide du digestat, prise en charge par la station d'épuration.

VARIANTE 2 : CONSTRUCTION DU METHANISEUR POUR TRAITER LES BOUES DE STEP UNIQUEMENT (RETENUE)

Cette version est dimensionnée pour ne traiter que les boues de la Station d'épuration. Les caractéristiques du méthaniseur sont exactement les mêmes que la variante 1. Toutefois, le projet est replacé dans une zone non exposée aux risques de crues torrentielles, et les bâtiments sont plus groupés, ce qui diminue l'imperméabilisation des sols.

Carte 3 Localisation des bâtiments selon variante non retenue



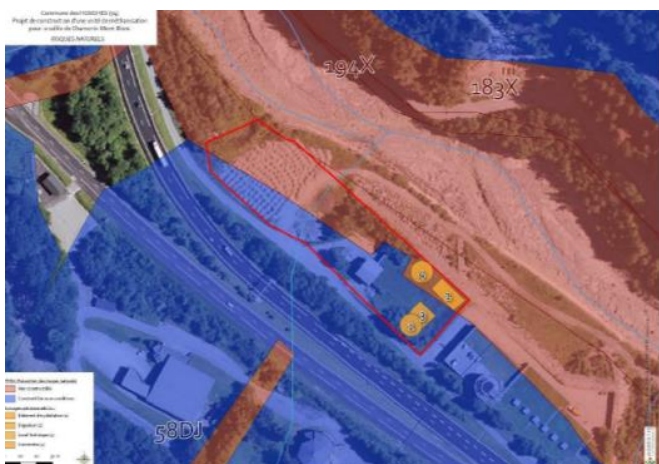
1.4.2 - Analyse de l'effet des variantes au regard des enjeux identifiés

Le tableau suivant reprend les principales différences entre les variantes

Rubrique de l'état initial	Variante 1 (non retenue)	Variante 2 (Retenue)
Risque torrentiel	☹️	☺️
Imperméabilisation des sols	☹️	☺️
Paysage	☹️	☺️ Les bâtiments sont regroupés
Enjeux techniques ()	☹️ Eloignement des réseaux et de la station d'épuration	☺️

La variante 2 est retenue compte tenu de ces enjeux.

Aléas Naturels hors avalanches : T2 soit crue torrentielle de niveau moyen degré 2



2 - LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE PROJET

Le projet concerne les communes de Chamonix Mont-Blanc, Les Houches et Servoz, raccordées à la station d'épuration des Trabets située sur le territoire de la Commune des Houches.

3 - SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant synthétise les principaux enjeux tirés de l'analyse de l'État initial de l'environnement.

Tableau 2 Enjeux environnementaux de la zone d'étude

	ENJEUX SUR LA ZONE D'ETUDE	NIVEAU DE L'ENJEU
CONTEXTE CLIMATIQUE	<p>Des conditions climatiques caractéristiques du climat montagnard. Les précipitations aux Houches sont significatives, globalement bien réparties toute l'année. Cet emplacement est classé comme Cfb (Climat tempéré chaud, sans saison sèche, et avec des étés tempérés) par Köppen et Geiger. La commune affiche une température annuelle moyenne de 7,2 °C. Chaque année, les précipitations sont en moyenne de 1073 mm</p> <p>Une zone relativement ventée avec une orientation majoritaire Sud-Est vers le Nord-Ouest.</p>	FAIBLE
QUALITE DE L'AIR	<p>La vallée de l'Arve reste un secteur très sensible pour la qualité de l'air, bien que l'amélioration soit notable depuis quelques années.</p> <p>Aucun dépassement des seuils règlementaires enregistrés en 2021 sur la zone d'étude.</p> <p>Des polluants principalement issus du trafic routier, mais aussi du chauffage bois et de l'industrie.</p> <p>Des vigilances pollution stables par rapport à 2020.</p>	MODERE
CONTEXTE ENERGETIQUE	<p>Une consommation énergétique qui tend à baisser depuis 5 ans après des années d'augmentation.</p> <p>Une baisse sensible de la part des énergies fossiles dans la consommation, au profit de l'électricité et du gaz.</p> <p>Une production énergétique à 100% renouvelable sur le territoire.</p>	FAIBLE
SOLS ET SOUS-SOLS	<p>Un contexte géologique découlant des aléas tectoniques et glaciaires successifs.</p> <p>Une zone d'étude concernée principalement par des alluvions récentes, et ponctuellement par des glissements et éboulis peu stables au Sud.</p> <p>Plus globalement, la synthèse géologique et géotechnique préliminaire effectuée sur la base de documents existants et d'une visite sur site montre que le projet de méthaniseur est envisageable sous réserve de suivre certaines prescriptions techniques.</p>	FAIBLE

	ENJEUX SUR LA ZONE D'ETUDE	NIVEAU DE L'ENJEU
HYDROLOGIE ET EAU POTABLE	<p>Cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Nant Jorland, qui traverse en souterrain le secteur d'implantation, pour se jeter dans l'Arve. - l'Arve, cours d'eau principal en bordure du secteur d'implantation du projet. Référencé au SDAGE FRDR566d. Elle a atteint sur ce secteur, les objectifs de Bon Etat chimique en 2015. Les objectifs de Bon Potentiel Ecologique sont repoussés à 2027. <p>Zones humides</p> <p>Des zones humides identifiées sur le secteur d'implantation du projet.</p> <p>Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement collectif : Une station d'épuration suffisamment dimensionnée. 	MODERE
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	<p>Risques naturels :</p> <p>De nombreux aléas naturels présents sur la zone d'étude.</p> <p>Règlementairement, le PPRn classe une moitié de la zone d'étude en zone bleue, mais l'autre moitié est localisée en zone rouge : X.</p> <p>La zone d'étude est exposée à un aléa moyen concernant les phénomènes torrentiels (T2 sur la carte des aléas) en raison de la présence de l'Arve au Nord de la zone d'étude. La zone d'étude est limitrophe à la zone classée en aléa fort pour les phénomènes torrentiels (T3), lié à l'Arve.</p> <p>La partie Sud-est de la zone d'implantation potentielle du projet (secteur de l'ancienne station d'épuration), est sous la protection des ouvrages réalisés pour la station d'épuration actuelle.</p> <p>Risques technologiques</p> <p>Une zone d'étude qui s'inscrit à proximité d'un tissu industriel important.</p> <p>Sites et sols pollués</p> <ul style="list-style-type: none"> - BASIAS : 24 sites recensés sur la commune dont 1 sur la zone d'étude ; - BASOL : pas de site sur la zone d'étude, mais 1 site est localisé à 1,7 km. 	MODERE
RISQUES SANITAIRES	Aucun réel risque sanitaire du fait de la faible densité de population autour du site et de l'absence d'espace sensible	FAIBLE
USAGES DU SITE	<p>Activité halieutique :</p> <p>La présence, à proximité de la zone d'étude, de l'Arve où la pêche est praticable</p>	NUL
	<p>Déchèterie</p> <p>Le chemin d'accès à la déchèterie sera emprunté par les engins de travaux</p>	FAIBLE
CONTEXTE SONORE, LUMINEUX ET OLFACTIF	<p>Contexte sonore : des nuisances sonores localisées au Sud du secteur d'implantation du projet en lien avec les principaux axes routiers.</p> <p>Un niveau de bruit résiduel dans le voisinage du projet fortement marqué par la RN205, avec un niveau de 56,5 dB(A) de jour et 41 dB(A) de nuit, atteint ou dépassé pendant 50% du temps.</p>	MODERE

		ENJEUX SUR LA ZONE D'ETUDE	NIVEAU DE L'ENJEU
		<p>Contexte olfactif : Les odeurs liées à la station d'épuration sont perçues dans un périmètre restreint autour de la zone d'étude. La source potentielle d'odeur reste le local à boues déshydraté, lors de l'ouverture des portes pour évacuation vers l'incinérateur.</p> <p>Les odeurs émises lors de l'ouverture du local de bennes à boues, dans son fonctionnement actuel, peuvent être perçues par les plus proches riverains, en fonction des conditions météorologiques.</p>	FAIBLE
		<p>Contexte lumineux : Une pollution lumineuse modérée.</p>	FAIBLE
MILIEUX NATURELS TERRESTRES	HABITATS NATURELS	Présence de 2 habitats de zone humide dans la zone d'étude.	MODERE
	FLORE	<p>Absence d'espèces protégées/ menacées.</p> <p>Présence de 5 espèces exotiques envahissantes dont certaines sont largement répandues au droit de la zone d'étude.</p>	FAIBLE

		ENJEUX SUR LA ZONE D'ETUDE	NIVEAU DE L'ENJEU
	FAUNE	<p><u>Mammifères terrestres :</u></p> <p>En raison de la clôture grillagée entourant les habitats favorables au mammifères terrestres de la zone d'expertise, seuls des habitats de faible valeur écologique peuvent être fréquentés par la totalité des espèces prises en compte.</p> <p>Une zone de passage pour la faune de moyenne à grande taille se trouve en bordure de la zone d'expertise, mais n'est pas concernée par le projet.</p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>Aucun reptile n'a été observé sur la zone d'expertise malgré la présence d'habitats minéraux et buissonnants, la proximité de l'Arve, ainsi que la bonne exposition de la zone d'expertise aux rayonnements solaires.</p> <p>De plus, étant donné que ces habitats sont fortement représentés autour de la zone d'expertise, cette dernière comporte un enjeu écologique faible pour les reptiles</p> <p><u>Orthoptères :</u></p> <p>Aucune espèce protégée ou menacée n'est potentiellement présente parmi les orthoptères.</p> <p><u>Odonates :</u></p> <p>La Cordulie métallique (vulnérable en Rhône-Alpes) est potentiellement présente</p> <p>Toutefois, malgré l'enjeu écologique de l'espèce, aucun site de reproduction potentiel de l'espèce n'est présent au sein de la zone d'expertise, les sites potentiellement utilisés se trouvant dans le lit de l'Arve notamment. Les habitats présents ne peuvent être utilisés que comme des sites de passage ou éventuellement de chasse pour les imagos.</p> <p><u>Lépidoptères :</u></p> <p>Deux espèces patrimoniales ont été contactées à proximité directe de la zone d'expertise : l'Azuré de la croisette et l'Apollon. Mais les plantes hôtes de ces deux espèces ne sont pas présentes donc ces espèces ne se reproduisent pas sur la zone d'expertise, mais elles peuvent toutefois s'y nourrir.</p> <p>Deux espèces sont potentiellement présentes (d'après la bibliographie) : le Damier de la Succise et l'Azuré du serpolet. Bien que les plantes hôtes de ces espèces soient présentes sur la zone d'expertise, il est peu probable qu'elles s'y reproduisent car les données sont au niveau de la commune (et pas précise au site) et datent de 2008 et 2009.</p>	FAIBLE

ENJEUX SUR LA ZONE D'ETUDE		NIVEAU DE L'ENJEU	
		<p>Amphibiens :</p> <p>La reproduction de la Grenouille rousse est avérée en aval de la zone d'expertise. Il est également possible que le Triton alpestre s'y reproduise. Les milieux herbacés de la zone d'expertise peuvent constituer des habitats de chasse et les milieux buissonnants peuvent être utilisés pour l'hivernage.</p> <p>La forte représentativité des habitats en question autour du site de reproduction de la Grenouille rousse réduit néanmoins la valeur de la zone d'expertise qui comporte un enjeu modéré pour les amphibiens.</p> <p>Avifaune :</p> <p>Malgré la nidification possible, probable ou certaine de plusieurs espèces protégées (dont certaines sont menacées), sa faible surface et sa faible diversité en habitats font que la zone d'expertise n'a pas une grande capacité d'accueil pour l'avifaune des environs.</p> <p>De plus, les habitats présents au sein de la zone d'expertise (prairies, arbres, buissons, bâtiments) sont fortement représentés aux alentours.</p>	MODERE
	DYNAMIQUE ECOLOGIQUE	<p>Le SRADDET n'identifie pas de corridor sur ou à proximité immédiate de la zone de projet.</p> <p>Le PLU n'identifie pas d'enjeu majeur vis-à-vis de la dynamique écologique sur la zone d'implantation du projet. Un corridor diffus et une zone à forte richesse écologique sont identifiés à proximité.</p>	FAIBLE
	ZONES REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES	<p>Présence d'une zone humide recensée à l'inventaire départemental accolée à la zone d'étude, présence de nombreuses zones réglementaires ou d'inventaires à proximité.</p> <p>Aucun habitat d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 voisins n'a été rencontré sur la zone d'implantation du projet.</p> <p>Concernant les espèces ayant justifié la création d'un des 3 Natura 2000 présents aux alentours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce floristique n'a été retrouvée dans la zone d'étude - Une espèce faunistique (Chevalier guignette) a été rencontrée, 6 autres espèces sont considérées comme potentiellement présentes. 	FAIBLE
PAYSAGES	<p>Banalisation du paysage par une accentuation de l'anthropisation du fond de vallée.</p> <p>Qualité des espaces ouverts en fond de vallée (perception proche et lointaine).</p> <p>Maintien ou accroissement des rideaux arborés reprenant la typologie locale.</p>	MODERE	

4 - LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES PRISES POUR EVITER ET REDUIRE CES EFFETS

Afin de faciliter la lecture des effets et des mesures inhérentes à ce projet, le tableau ci-après résume les différents points.

Tableau 3 Effets du projet sur l'environnement et mesures (Source : AGRESTIS)

	Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
AIR ET CLIMAT	Travaux	<p>Augmentation des émissions de gaz à effet de serre sur le site par mobilisation d'engins et combustion d'hydrocarbures.</p> <p>Les émissions de GES seront limitées car le chantier ne nécessite pas d'apport de matériaux depuis des zones éloignées (charges de transports).</p> <p>L'augmentation des GES est temporaire et n'aura pas d'incidence à long terme.</p>	DIRECT	TEMPORAIRE	FAIBLE	/	FAIBLE
	Exploitation	<p>L'installation de méthanisation consommera de l'énergie pour son fonctionnement. Cette même installation produira une énergie renouvelable, réinjecté dans le réseau GRDF.</p> <p>Les quantités de boues produites seront moindres (production d'environ 1 900 T/an contre 2 600 T/an actuellement), avec des conséquences sur le transport des boues vers l'incinérateur et sur les rejets de l'incinérateurs.</p> <p>L'abattement des quantités de boues produites, permet de réduire le trafic de camions entre la station d'épuration et l'incinérateur et les rejets de fonctionnement de l'incinérateur.</p> <p>Le projet actuel entrainera une augmentation de la consommation d'énergie, mais l'augmentation de GES correspondante sera faible.</p>	DIRECT	PERMANENT	FAIBLE A FAVORABLE	/	FAIBLE A FAVORABLE
ENERGIE	Travaux	<p>Le projet va générer une consommation énergétique pendant la phase chantier liée à la mobilisation de véhicules de chantier et au transport des matériaux.</p> <p>L'augmentation des consommations énergétiques est temporaire et n'aura pas d'incidence à long terme</p>	DIRECT	TEMPORAIRE	FAIBLE	/	FAIBLE

	Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
	Exploitation	<p>L'unité de méthanisation valorisera les boues d'épuration en produisant du biogaz, qui sera réinjecté dans le réseau GRDF.</p> <p>Les quantités de boues produites seront moindres (production d'environ 1 900 T/an contre 2 600 T/an actuellement), avec des conséquences sur le transport en camion, des boues vers l'incinérateur.</p> <p>L'abattement des quantités de boues produites, permet d'éviter des consommations d'énergie fossiles.</p> <p>La production d'énergie de l'unité de méthanisation sera plus importante que sa consommation.</p>	DIRECT	PERMANENT	FAVORABLE	/	FAVORABLE
SOLETSOUS-SOL	Travaux	<p>Les travaux n'auront aucun impact sur la nature des sols ainsi que la géologie du site.</p> <p>Sur les volumes de sols, environ 2000 m³ de déblais sont prévus pour les fondations des bâtiments du projet mais aucun apport de matériaux extérieur n'est prévu.</p>	DIRECT	TEMPORAIRE	FAIBLE	MR - 4 – MR - 4 Gestion des matériaux excédentaires	NUL
	Exploitation	<p>En phase d'exploitation, aucun effet n'est à prévoir sur les sols et sur la géologie du site de projet.</p> <p>Les conditions de stabilités géotechniques permettent la mise en œuvre du projet, avec une adaptation au sol particulière.</p> <p>Pas d'effet attendu sur la stabilité des sols</p>	DIRECT	PERMANENT	NUL	/	NUL
EAU	Travaux	<p>Hydrologie :</p> <p>La zone d'étude est située en bordure de lit de l'Arve. Des pollutions accidentelles peuvent intervenir en phase chantier</p> <p>Le nant Jorland est actuellement busé au niveau de la zone d'implantation du projet.</p> <p>Des pollutions accidentelles peuvent intervenir en phase chantier. Mais une digue isole en partie la zone de chantier du lit de l'Arve.</p>	DIRECT	TEMPORAIRE	MODERE	MR - 3 – La mise en place de bonnes pratiques de chantier	FAIBLE

	Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
		<p>Zones humides Des zones humides au sein et dans l'environnement du secteur de projet. Le projet impactera 681 m² d'habitat de zone humide. L'emplacement des travaux se situe en dehors des zones humides sensibles. Une attention particulière devra être portée afin de limiter au maximum le risque de pollution accidentelle.</p>	DIRECT	TEMPORAIRE	MODERE	<p>ME - 1 - Mise en défens des zones humides non impactées par les travaux MR - 2 – Conservation des zones humides. MR - 3 – La mise en place de bonnes pratiques de chantier</p>	FAIBLE
		<p>Alimentation en Eau potable (AEP) Aucun captage AEP ni périmètre de protection associés ne sont présents sur l'aire d'étude. Assainissement Le fonctionnement de la STEP des Trabets ne sera pas impacté</p>	/	/	NUL	Sans objet	NUL
	Exploitation	En utilisation, l'unité de méthanisation n'aura aucun impact sur la ressource en eau.	DIRECT	TEMPORAIRE	NUL	Sans objet	NUL
RISQUES NATURELS	Travaux	<p>Une partie des aménagements s'implante en zone rouge 194X du PPRn, de torrent. Le règlement associé permet la réalisation du projet, sous réserve de ne pas aggraver les risques, de ne pas en créer de nouveaux, ne présentent qu'une vulnérabilité restreinte et sous réserve de ne pas pouvoir les implanter dans des zones moins exposées Etant donné le niveau « Fort » de l'aléa identifié à proximité du site d'implantation, l'effet brut est qualifié de « Fort », avant la mise en œuvre des mesures de réduction développées plus loin</p>	DIRECT	PERMANENT	FORT	ME - 3 – Maitrise de l'exposition des personnes aux crues torrentielles en phase travaux	FAIBLE

	Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
	Exploitation	L'exposition du projet aux aléas naturels de crue torrentiel est évité par l'endiguement existant, réalisé pour la station d'épuration. En phase d'exploitation, le méthaniseur n'est pas de nature à augmenter les risques naturels du secteur d'implantation du projet.			NUL	Sans objet	NUL
		Une étude ATEX (risques de formation d'ATmosphères Explosives) a été réalisée considérant le biogaz comme substance explosive. Cette étude retient le digesteur, le gazomètre et la bâche à boues digérée, comme les structures présentant des Zones o, dans lesquelles une atmosphère explosive est présente en permanence, pendant de longues périodes ou fréquemment. <i>Un cadre de recommandation est établi pour ce risque</i>	DIRECT	PERMANENT	MODERE	MR - 7 - Mesures de prévention du risque ATEX	FAIBLE
ACTIVITES HALIEUTIQUES	Travaux	La zone du projet concerne un cours d'eau où la pêche est praticable.	DIRECT	TEMPORAIRE	FAIBLE	/	FAIBLE
	Exploitation	La zone du projet concerne un cours d'eau où la pêche est praticable. <i>Le projet de méthaniseur ne rejettera pas d'effluents liquides dans les cours d'eau.</i>	DIRECT	PERMANENT	NUL	Sans objet	NUL
BRUIT, LUMIERE ET ODEUR	Travaux	Le chantier engendre des nuisances sonores et des émissions de poussières inhérentes à tout type de travaux. Ils pourront entraîner des nuisances : Pour autant, les travaux étant effectués de jour et en été (jours longs), aucune modification du contexte lumineux n'est à prévoir. <i>Les incidences engendrées par les travaux sont cependant temporaires et la majorité de ces derniers ne se localise pas au contact immédiat des habitations</i>	DIRECT	TEMPORAIRE	FAIBLE	/	FAIBLE

	Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
	Exploitation	Les nuisances lumineuses seront équivalentes à la station d'épuration avant-projet.	DIRECT	TEMPORAIRE	FAIBLE	/	FAIBLE
		Les nuisances sonores au niveau du voisinage, sont principalement issues du trafic routier. Le fonctionnement de la STEP est inaudible. Le traitement par méthanisation permet un abattement des quantités de boues produites (production d'environ 1 900 T/an contre 2 600 T/an actuellement), avec une conséquence favorable sur le trafic de camions entre la station d'épuration et l'incinérateur.			NUL A FAVORABLE	Sans objet	NUL A FAVORABLE
		La source potentielle d'odeur reste le local à boues déshydraté, lors de l'ouverture des portes pour évacuation vers l'incinérateur. Le projet permet de réduire les risques d'émissions olfactives, par production de boues stabilisées. Le projet permet de valoriser et stabiliser les boues en préalable à leur évacuation. Les boues transiteront entre la station d'épuration et l'installation de méthanisation, via une canalisation, sans émissions d'odeur possible. Les boues d'épuration seront traitées en circuit fermé. Les boues méthanisées, stabilisées, dégageront moins de molécules odorantes après traitement. Les odeurs qui seraient émises par les futures installations de méthanisation, seront, le cas échéant, confondues avec celles émises par la station d'épuration existante.			FAVORABLE	Sans objet	FAVORABLE
DECHETS	Travaux	Les travaux de terrassement entraînent la production de déblais et remblais. En phase de travaux, un plus grand nombre de déchets que d'ordinaire est susceptible d'être produit, mais ces derniers seront gérés conformément à la réglementation Les matériaux excavés sont réutilisés sur place soit pour couvrir certains ouvrages soit régalarés aux alentours proches. Les déblais et remblais sont à l'équilibre.	DIRECT	TEMPORAIRE	FAIBLE	MR - 3 – La mise en place de bonnes pratiques de chantier MR - 4– Gestion des matériaux excédentaires	NUL
	Exploitation	L'objectif du méthaniseur est une valorisation énergétique sous forme de biogaz des boues et des graisses issues du système d'assainissement.	DIRECT	PERMANENT	FAVORABLE	Sans objet	FAVORABLE

	Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
HABITATS AQUATIQUES	Travaux	Des risques de rejets accidentels peuvent intervenir lors des travaux. Les travaux sont relativement isolés du lit du cours d'eau, par la présence de la digue.	DIRECT	TEMPORAIRE	MODERE	MR - 3 – La mise en place de bonnes pratiques de chantier	FAIBLE
	Exploitation	Le projet de méthaniseur n'effectue aucun rejet dans les cours d'eau.	DIRECT	PERMANENT	NUL	Sans sujet	NUL
HABITATS TERRESTRES	Travaux	La réalisation des travaux va impacter 1 981 m ² d'habitat naturel : - 1300 m ² de prairies de fauche des plaines médio-européens mélangé à de la zone rudérale (CB 38.22 x 87.2) ; - 681 m ² de forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (zone humide) (CB 44.3). L'effet est permanent dans le cadre du projet par une perte définitive des habitats naturels concernés. Bien que les superficies restent très faible, un habitat considéré comme zone humide est va être impacté	DIRECT	PERMANENT	MODERE	ME - 1 - Mise en défens des zones humides non impactées par les travaux MR - 2 – Conservation des zones humides. MR - 3 – La mise en place de bonnes pratiques de chantier	FAIBLE
	Exploitation	En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à impacter les habitats naturels présents.	/	/	NUL	Sans objet	NUL
FLORE	Travaux	Aucune espèce floristique patrimoniale n'a été observée dans la zone d'expertise écologique et la bibliographie ne répertorie aucune espèce patrimoniale dans cette zone. Plusieurs plantes exotiques envahissantes sont présentes sur la zone de chantier. les travaux pourraient favoriser leur expansion, si des précautions ne sont pas prises pendant la phase chantier.	DIRECT	TEMPORAIRE	MODERE	MR - 3 – La mise en place de bonnes pratiques de chantier	FAIBLE

Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
Exploitation	Aucune flore patrimoniale n'est présente dans l'environnement du projet. Son exploitation n'est pas de nature à impacter directement la flore	INDIRECT	PERMANENT	NUL	Sans objet	NUL
FAUNE	<p>Mammifères (hors Chiroptères) :</p> <p>La seule espèce protégée potentiellement présente sur le projet, le Hérisson d'Europe, est très peu probable du fait de la présence d'une clôture qui entoure une partie de la zone d'expertise, mais aussi de la proximité directe avec l'autoroute d'un côté et de la rivière de l'autre. La perte d'habitat favorable à cette espèce est de 681m² et ce type de boisements est très bien représenté à proximité et en meilleur état.</p> <p>La destruction d'espèce protégée est donc très peu probable et la perte d'habitat potentiellement favorable est restreinte au vue de la très bonne représentativité de ce milieu à proximité de la zone d'expertise. Ces derniers pourront abriter les mammifères sujets au dérangement pendant les travaux.</p>	DIRECT	PERMANENT ET TEMPORAIRE	TRES FAIBLE	/	TRES FAIBLE
	Exploitation	/	/	NUL	Sans objet	NUL
	Travaux	<p>Oiseaux</p> <p>Parmi les oiseaux inventoriés, seules les espèces forestières et de milieux semi-ouverts (buissons, lisières) sont considérées comme nicheuses certaines ou potentielles. Aucune espèce de nicheuse en milieux ouverts (prairies) n'a été contactée. Les boisements seront impactés sur une superficie de 681m².</p> <p>La destruction de ces bois peut engendrer une mortalité d'individus nicheurs (œufs, poussins). La perte d'habitat favorable est relativement faible au vue de la très bonne représentativité de ces boisements à proximité du projet. Les passereaux sont peu sensibles au dérangement.</p>	DIRECT	PERMANENT ET TEMPORAIRE	MODERE (CONCERNANT LA MORTALITE)	MR - 1 - Adaptation des périodes de travaux <i>Déboisement hors période de reproduction</i>

Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
Exploitation	Le projet n'est pas de nature à occasionner une mortalité ou un dérangement sur les mammifères.	/	/	NUL	Sans objet	NUL
Travaux	<p>Reptiles</p> <p>Les reptiles sont des animaux à sang froid qui n'ont pas toujours la possibilité de fuir selon la température et la saison.</p> <p>Aucun reptile n'a été contacté mais d'après la bibliographie au niveau de la commune et des habitats présents, 5 espèces sont potentiellement présentes. Les milieux favorables aux reptiles sont les boisements et les lisières ainsi que certaines zones rudérales pour le Lézard des murailles. Mais ce dernier est peu probable car cette espèce est facilement visible et il n'a pas été contacté lors des inventaires.</p> <p>La phase de travaux va engendrer des vibrations, mouvements, bruits, pouvant déranger les individus présents aux abords du secteur d'implantation du projet.</p> <p>Le risque de mortalité est considéré comme faible de par l'absence de contacts d'individus pendant les inventaires et la perte d'habitat favorable est relativement faible au vue des nombreux boisements présents à proximité ainsi que la digue qui présente des enrochements. ces habitats favorables aux reptiles pourront les accueillir pendant la période de travaux.</p>	DIRECT	PERMANENT ET TEMPORAIRE	FAIBLE	MR - 1 - Adaptation des périodes de travaux	TRES FAIBLE
Exploitation	L'exploitation des aménagements n'induera pas de destruction d'individus ni de dérangement sur ce taxon.	/	/	NUL	Sans objet	NUL

Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
Travaux	<p><u>Amphibiens</u></p> <p>Aucun habitat de reproduction des amphibiens n'est présent sur la zone d'expertise. Mais les boisements présents sont favorables à leur hibernation et seront impactés sur une superficie de 681m². La prairie présente peut aussi servir comme zone d'alimentation de la Grenouille rousse bien qu'elle préfère des zones fraîches et humides, le contraire de la prairie présente.</p> <p><i>Une destruction d'individus est possible si le déboisement est réalisé pendant la période d'hivernage des amphibiens. La perte d'habitat favorable est relativement restreinte aux vue des boisements situés à proximité du projet dont ceux situés à proximité directe de la zone de reproduction contactée hors projet.</i></p>	DIRECT	PERMANENT ET TEMPORAIRE	MODERE (concernant la mortalité)	<p>MR - 1 - Adaptation des périodes de travaux</p> <p><i>Déboisement sera effectué en dehors des périodes d'hivernage des amphibiens</i></p> <p>MR - 6 - Mise en place de barrières à amphibiens en phase travaux</p>	FAIBLE
Exploitation	L'exploitation des aménagements n'induera pas de destruction d'individus ni de dérangement sur ce taxon.	/	/	NUL	Sans objet	NUL

Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
Travaux	<p>Insectes</p> <p>Il existe un risque de mortalité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lépidoptères : Destruction possible d'œufs et de chenilles (les individus adultes ayant la capacité de fuir par le vol) dont le Damier de la Succise et l'Azuré du serpolet (espèce potentielles bien que leur présence soit peu probable) - Orthoptères : Destruction possible d'individus (capacité de fuite limitée) et d'œufs (souvent enfouis dans le sol) mais aucune espèce menacée ou protégée est présente sur le projet ; - Odonates : aucun habitat de reproduction n'est présent. <p>1300 m² de prairie vont être impactés. Elle peut potentiellement accueillir la reproduction de deux espèce lépidoptères protégées (Damier de la Succise et Azuré du serpolet) et servir d'alimentation à deux espèces protégées contactées à proximité de la zone d'expertise : l'Apollon et l'Azuré de la croisette. Mais ces deux espèces ne se reproduisent dans cette prairie de pars l'absence de leur plantes hôtes.</p> <p>La phase de travaux va engendrer des vibrations ainsi que des poussières pouvant déranger les individus présents aux abords même de la zone : seuls les individus adultes ont la capacité de fuir pendant cette phase.</p> <p>Le risque de mortalité sur les deux espèces de papillons protégés listé est minime de pars la faible probabilité que ces espèces soient présentes sur le projet. De plus, la superficie de prairie impactée est relativement faible. A noter qu'une partie de cette prairie est un toit végétalisé.</p>	DIRECT	PERMANENT ET TEMPORAIRE	FAIBLE	/	FAIBLE
Exploitation	En phase de fonctionnement, les aménagements n'induiront aucune destruction d'individus ni de dérangement.	/	/	NUL	Sans objet	NUL

	Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
DYNAMIQUE ECOLOGIQUE	Travaux	Le SRADDET n'identifie pas de corridor sur ou à proximité immédiate de la zone de projet. Le PLU n'identifie pas d'enjeu majeur vis-à-vis de la dynamique écologique sur la zone d'implantation du projet. Un corridor diffus et une zone à forte richesse écologique sont identifiés à proximité.	DIRECT	TEMPORAIRE	NUL	Sans objet	NUL
	Exploitation	Le SRADDET n'identifie pas de corridor sur ou à proximité immédiate de la zone de projet. Le PLU n'identifie pas d'enjeu majeur vis-à-vis de la dynamique écologique sur la zone d'implantation du projet. Un corridor diffus et une zone à forte richesse écologique sont identifiés à proximité.	DIRECT	PERMANENT	NUL	Sans objet	NUL
NATURA 2000	Travaux	Au regard de la nature et de la localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 « Aiguilles rouges », « Haut Giffre » et « Contamines Montjoie – Miage – Tré la Tête », le projet n'aura pas d'effet défavorable significatif sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation de ces sites Natura 2000.	DIRECT	TEMPORAIRE	NUL	Sans objet	NUL
	Exploitation	Au regard de la nature et de la localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 « Aiguilles rouges », « Haut Giffre » et « Contamines Montjoie – Miage – Tré la Tête », le projet n'aura pas d'effet défavorable significatif sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation de ces sites Natura 2000.	DIRECT	PERMANENT	NUL	Sans objet	NUL
PAYSAGE	Travaux	Effets liés aux travaux eux-mêmes et aux effets à court terme. Ils sont le fait des différents dépôts de matériaux, la multiplication des éléments anthropiques aux volumes, formes et couleurs différentes et qui risquent de se voir de loin. Les autres effets du chantier seront liés aux passages nécessaires des camions pour le transport du matériel. Les effets défavorables à court terme sont ceux inhérents à la perception des terrassements fraîchement réalisés, non encore végétalisés. Faible étendue des travaux avec peu de terrassements.	DIRECT	TEMPORAIRE	MODERE	/	MODERE

Phase	Effets bruts du projet	TYPE	DUREE	Niveau d'effet brut	MESURES	Niveau d'effet résiduel
Exploitation	<p>Banalisation du paysage</p> <p>La globalité des éléments techniques émergents se situe entre le bâti des 2 STEP. Certains éléments techniques comme le poste d'injection situé en bordure de la route d'accès engendreront l'abattage d'arbres.</p> <p>De plus, le gazomètre, le digesteur et la torchère accentueront l'artificialisation du site par leur présence en ajoutant des éléments anthropiques, d'autant plus marqué que la hauteur de ces éléments sera grande.</p> <p>De nouveaux terrassements vont être nécessaires, accentuant encore l'artificialisation du site.</p> <p>Qualité des perceptions proches et lointaines</p> <p>Les perceptions proches seront anthropisées le long de la route où vont apparaître les éléments techniques comme le poste d'injection. La clôture va participer également à cet effet. Les perceptions via la N205 seront artificialisées par les éléments situés sur l'espace ouvert, à savoir le digesteur, la torchère et le gazomètre. Le projet sera perceptible de loin et aura un effet d'artificialisation par d'éventuels effets de brillance ou des couleurs claires.</p>	DIRECT	PERMANENT	MODERE	<p>MR - 4 - Gestion des matériaux excédentaires</p> <p>MR - 5 – Intégration paysagère des éléments construits</p>	FAIBLE

5 - MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

La Communauté de Communes met en œuvre la présente déclaration d'intention :

- > Elle sera publiée sur son site web et sur le site internet des services de l'Etat du Département de la Haute-Savoie (DDT74)
- > Un affichage en Mairie des Houches et au siège de la Communauté de Commune (Mairie de Chamonix) informera le public de la mise à disposition de cette déclaration d'intention sur son site web.

Une réunion d'information du public a eu lieu sur la Commune des Houches en date du 20 mars 2024 et le conseil municipal a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 octobre 2024.